Prévenir dans l'école : l'essentiel

Prévenir, c'est agir avant que le dommage ne survienne

La prévention des risques professionnels vise à préserver la santé physique et mentale des personnels. Elle consiste à repérer ce qui, dans le travail et son environnement, peut porter atteinte à la santé ou à la sécurité, à en analyser les causes avec les personnels concernés, puis à agir pour supprimer le risque ou en réduire durablement les effets.

Elle ne se limite pas à renseigner un registre ou à actualiser un document : ces outils rendent le travail réel visible et assurent le suivi des actions. Un DUERP reconduit à l'identique d'une année sur l'autre ne réduit aucun risque.

Les quatre réflexes

1. Repérer	2. Échanger	3. Agir	4. Tracer et suivre
Une situation de travail qui peut affecter la santé, la sécurité ou les conditions de travail : locaux, matériel, organisation, relations, ambiances, déplacements.	Avec les personnels concernés, pour comprendre le travail réel, ses contraintes et la fréquence de la situation. Le conseil des maîtres est le cadre adapté.	En recherchant d'abord une mesure collective et durable : organisation, aménagement, équipement, procédure, information, saisine de la collectivité.	En inscrivant le risque au DUERP (et en transmettant la fiche récapitulative aux autorités compétentes), en renseignant le RSST lorsque c'est utile, en identifiant un responsable et une échéance, puis en vérifiant l'effet obtenu.

Les outils, en un coup d'œil

Outil	À quoi il sert	Comment il vit dans l'école
DUERP	Recenser, évaluer et hiérarchiser les risques ; décider et suivre les actions.	Actualisé collectivement en conseil des maîtres, saisi en ligne, visé par l'IEN.
Espace de stockage numérique SST	Conserver et actualiser les documents obligatoires ; garder la mémoire des risques.	Lien transmis par la circonscription, conservé par la direction ; mise à jour du DUERP en ligne.
RSST	Signaler une situation ayant une incidence sur la santé, la sécurité ou les conditions de travail.	Accessible dans l'école, localisation affichée ; réponse formalisée de l'IEN ; transmission à la DSDEN.
RSSDGI	Faire cesser sans délai une exposition menaçant la vie ou la santé (danger grave **et** imminent).	Information immédiate de la direction, mesures conservatoires sans délai, alerte de l'IEN.
Registre de sécurité	Tracer consignes, contrôles et exercices d'évacuation.	Tenu dans l'école ; exercices saisis dans COLIBRIS.

Repères de calendrier

A la rentrée	***Information des personnels de l'école***	La direction d'école informe l'équipe des finalités de la prévention et des outils disponibles ; vérifier l'accès au RSST et son affichage.
Avant le 30/09	***Exercice incendie n°1***	Réalisation de l'exercice puis saisie dans COLIBRIS et analyse en conseil des maitres des difficultés rencontrées et mesures correctives en conseil des maitres.
Avant le 11 décembre 2026	***Mise à jour du DUERP***	Consacrer, en amont, un conseil des maîtres à l'analyse des risques et à l'actualisation du DUERP, puis saisir cette mise à jour dans l'espace numérique de l'école.
Avant le 31 janvier 2027	***Exercice incendie n°2***	Réalisation de l'exercice puis saisie dans COLIBRIS et analyse en conseil des maitres des difficultés rencontrées et mesures correctives en conseil des maitres.
Avant le 31 mai 2027	***Exercice incendie n°3***	Réalisation de l'exercice puis saisie dans COLIBRIS et analyse en conseil des maitres des difficultés rencontrées et mesures correctives en conseil des maitres.
Tout au long de l'année	***Assurer le suivi des situations***	Traiter les signalements et suivre les réponses ; réexaminer l'évaluation des risques après travaux, accident, incident ou apparition d'un risque nouveau.